

Structuration de la réponse française aux appels d'offres en éducation**Signature d'une convention de partenariat entre l'AFD et le CIEP- 29 février 2008****UN PARTENARIAT POUR AMELIORER LA COOPERATION EDUCATIVE**

L'Agence française de développement (AFD) et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ont choisi d'engager un partenariat dans les domaines de la coopération éducative. La convention de partenariat, signée le 29 février 2008, s'inscrit dans la mise en cohérence des politiques publiques françaises en matière d'offre éducative à l'international.

Ce partenariat s'exercera dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Il concrétise une coopération déjà engagée en matière d'organisation de séminaires, d'identification et de mobilisation de l'expertise française et s'appuie sur la complémentarité des compétences et domaines d'intervention des deux institutions.

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement. Elle intervient en faveur des pays en voie de développement pour la réduction de la pauvreté, le financement de la croissance économique et la protection des biens publics mondiaux. Elle inscrit ses actions dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment en Afrique qui reçoit plus de 50% de ses financements. L'AFD finance des programmes d'éducation et de formation dans plus de vingt pays. Ses financements sont déliés et mis en œuvre par les pays bénéficiaires qui peuvent faire appel à une expertise extérieure (institutions, consultants) dans le cadre de procédures de mise en concurrence.

Établissement public et opérateur à l'international du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, le CIEP poursuit deux missions centrales : *valoriser l'expertise française à l'étranger dans le secteur de l'éducation et de la formation, et participer à l'effort d'attractivité de la France et à l'internationalisation du système éducatif français.* Son action s'inscrit dans une étroite collaboration avec de nombreux partenaires, (français et internationaux, publics ou privés) et des grands bailleurs de fonds multilatéraux. L'établissement développe des activités d'expertise, de formation, de certification et de labellisation à l'international dans ses deux grands pôles d'activité que sont l'éducation (ingénierie éducative dans le domaine de la coopération internationale) et les langues (français langue étrangère et langues étrangères en France).

Dans le cadre de ce partenariat, le CIEP est susceptible d'accompagner les pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) :

- en amont des programmes, dans la formulation des stratégies sectorielles ou dans la rédaction du projet ou du programme induits par cette stratégie, ainsi que des termes de référence des appels d'offres qui peuvent y conduire ou de tout autre type d'accord en la matière ;
- dans l'appui à la mise en œuvre des programmes ;
- en aval, dans le cadre de la mise en place de procédures et de structures de suivi et d'évaluation ex post ;
- dans un appui en continu aux pays partenaires dans le cadre de réseaux d'expertise auxquels le CIEP pourrait être associé.

Le CIEP répondra, le cas échéant, aux appels d'offres pour des projets et programmes lancés par les États et/ou correspondant à des thématiques transnationales ou régionales.

L'AFD et le CIEP souhaitent ainsi renforcer les capacités des pays partenaires dans leur recherche de solutions et de dispositifs adaptés à la spécificité de leurs contextes sociaux, institutionnels et budgétaires dans le cadre de leurs programmes de développement de l'éducation et de la formation.